



Chers amis,

Vous trouverez en pièce jointe le document de travail que le ministère a présenté lundi 16 et mardi 17 novembre 2009 aux organisations représentatives des personnels, des parents et des lycéens sur la réforme du lycée (**nous avons obtenu l'autorisation du ministère de le diffuser**).

Quelques précisions complémentaires issues des réponses aux questions posées lors de la rencontre « parents d'élèves » :

- Le ministère semble avoir la ferme intention que les conseils pédagogiques soient effectivement créés dans chaque établissement. Le parcours de conception puis de validation prévu pour l'utilisation des deux heures d'accompagnement ne prévoit qu'une présentation en CA, donc les parents en sont de fait exclus. Or, la question de l'aide en maths et français en seconde (1 heure actuellement) n'est pas tranchée : si elle fait partie de l'accompagnement, cela réduit d'autant cette innovation. Les formations pédagogiques à destination des enseignants sur cet accompagnement sont annoncées dès janvier 2010.
- La globalisation des heures de dédoublement des disciplines pourrait permettre une « optimisation » des moyens, pour chaque série (dans le tronc commun), pour chaque discipline et/ou par année d'étude ou encore avec la constitution de plus grands groupes pour les cours magistraux permettant de dégager des volants supplémentaires d'heures pour les petits groupes. Pour nous, l'aide en maths et français doit être incluse dans ces heures et non dans les deux heures d'accompagnement.
- Le tronc commun en première est une bonne chose qui permettrait effectivement des réorientations. Néanmoins, il n'est pas prévu de l'étendre aux filières technologiques, ce qui en limite la portée, même si quelques enseignements communs seraient envisageables dans les lycées polyvalents, en langues par exemple, avec la mise en place de groupes de compétences. Les enseignements scientifiques ne sont pas inclus dans le tronc commun, car les enjeux pédagogiques définis ne sont pas les mêmes selon les filières.
- Le maintien de la dotation horaire élève comme enseignant ouvre la porte à une dotation à la structure et non plus calculée en fonction du H/E (heures par élève). Cela peut être un outil pour contrebalancer les ghettoïsation de certains établissements du fait de l'assouplissement de la sectorisation.
- Dans l'idée du ministère, des stages de « remise à niveau » afin de changer d'orientation ou d'éviter un redoublement pourront être organisés durant les vacances dès la Toussaint. Le ministère insiste sur le fait qu'en matière d'orientation, il est reconnu aux élèves un droit à l'erreur et non un droit au zapping. Autrement dit, il ne pourra pas y avoir plusieurs changements de filières par élève. Pour le moment, il s'agit d'éviter le redoublement et non de l'interdire.

Tout cela reste ouvert à la discussion, les arbitrages du ministre n'ont pas encore été rendus, notre communiqué reprend bien sûr le fond des éléments mentionnés plus haut pour continuer à peser sur les décisions.

Bien cordialement,

Jean-Jacques Hazan, Président national de la FCPE